Compte Rendu du Conseil Municipal du 15 mai 2015

L'an deux mil quinze, le quinze du mois de mai, s'est réuni en séance ordinaire, le Conseil Municipal de Varennes-Changy, sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU.

Absent excusé: Lionel LESUEUR (pouvoir donné), Catherine LEROYER (pouvoir donné), Alexandra BUSSY (pouvoir donné), Solange ZANIN (pouvoir donné)

Absent: Monique DEMANGE

Vote des subventions communales

Le Conseil Municipal entérine, à l'unanimité, les propositions faites par la commission des finances. Les subventions sont reconduites en majorité et certains réajustements sont opérés.

Convention à passer avec la Communauté de Communes pour la maitrise d'ouvrage unique concernant les travaux de voirie

La réfection de la rue des Meaux-Prés est programmée en 2015. Comme cette rue est sous maitrise d'ouvrage de la commune et de la communauté de communes, le Conseil accepte de passer une convention de maitrise d'ouvrage unique afin que la communauté de communes coordonne les travaux et pour permettre le remboursement des travaux relevant de la commune.

Convention à passer avec la Communauté de Communes pour la mise à disposition d'un agent dans le cadre de l'urbanisme

Le Conseil accepte de passer une convention avec la Communauté de Communes de Lorris pour la mise à disposition de la secrétaire de mairie dans le cadre de la reprise de l'instruction des autorisations du sol, à hauteur de 7 h 00 par semaine.

Décision modificative

Les chapitres 042 et 040 du budget n'étant pas équilibrés, le Conseil accepte de faire une décision modificative de 1 €.

Virement de crédit sur le budget communal

L'encaissement des chèques CESU entraine le paiement de frais qui n'ont pas été prévus dans le budget communal. Le Conseil Municipal accepte de faire un virement de crédit de 500 €.

Etude de droit de préemption urbain

Le Conseil ne préempte pas sur les deux dossiers présentés (terrain au 13 chemin de la Charbonnière et maison au 55 rue de la théauderie).

Affaires diverses :

- Suite au décès accidentel d'un jeune bénévole de l'ASV Foot, l'association sollicite la commune pour un hommage : le Conseil préconise qu'un article soit fait pour l'écho des loges.
- Un administré souhaiterait qu'une pancarte soit installée à chaque entrée de village pour rappeler le civisme. Le Conseil n'est pas favorable.
- Le Conseil ne donne pas suite à la demande de L'ADAPEI 45 pour la vente de briochettes.

Informations diverses:

• Un administré a adressé ses remerciements pour l'exonération d'assainissement, pour cause de fuite, qui a été appliquée sur sa facture eau et assainissement.

Expression des conseillers

- Une étude est en cours sur le transfert de compétence du périscolaire.
- L'organisation actuelle des TAP sera reconduite pour l'année scolaire prochaine.

- Le calcul de l'état patrimonial des réseaux d'eau et d'assainissement a été réétudié avec le Conseil Général. Cette réévaluation permet de ne pas subir de majoration sur la redevance de l'eau.
- Une rencontre avec le Maire d'Ouzouer-Des-Champs a été organisée pour élaborer une nouvelle convention concernant la fourniture de l'eau.
- Un conseiller demande d'étudier la possibilité de fermer le chemin derrière la zone artisanale qui mène à l'étang.
- Des trous sont à boucher route de la vallée.
- Une conseillère souhaite qu'un budget soit prévu pour la réfection du chemin de Bellevue. Ces travaux sont de la compétence intercommunale, ils seront donc signaler à cette collectivité.
- Un fossé semble être bouché route de la Cour-Marigny.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.